

Paris, le 5 juin 2023

Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2022

Neoen rappelle que, lors de son assemblée générale annuelle du 10 mai 2023, les actionnaires ont adopté la troisième résolution relative, notamment, au versement d'un dividende d'un montant brut de 0,125 euro par action et la quatrième résolution relative à l'option pour le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou en actions. Chaque actionnaire pouvait opter pour le paiement du dividende en actions, et ainsi recevoir, selon son choix, soit 100% du dividende en numéraire, soit 100% du dividende en actions ordinaires nouvelles.

Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 24,61 euros. Ce prix correspond à 90% de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2023, diminuée du montant net du dividende, arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

La période d'exercice de l'option de paiement en actions était ouverte à compter du 19 mai 2023 et s'est clôturée le 2 juin 2023 inclus.

A la clôture de cette période, 83,48% des droits ont été exercés en faveur du paiement du dividende en actions.

Cette opération entraîne la création de 641 364 actions ordinaires nouvelles (représentant après augmentation de capital environ 0,42% du capital constaté à date) dont le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris interviendront le 8 juin 2023.

Les actions ainsi émises porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions existantes. Le montant de la soulte en espèces à verser aux actionnaires ayant fait le choix du paiement du solde du dividende en actions s'élève à 163,59 euros et sera mis en paiement le 8 juin 2023.

A l'issue de l'opération et sur la base du capital constaté à date, le capital social sera ainsi composé de 152 056 263 actions représentant 151 888 912 voix (sur la base du nombre d'actions auto-détenues en date de la *record date* soit le 18 mai 2023).

Le montant du dividende en numéraire à verser aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement du solde du dividende en actions au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 123 227 euros et sera également mis en paiement le 8 juin 2023.

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent aujourd'hui 6,6 GW.

Contact

Neoen

communication@neoen.com

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsedale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction fin 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Contact

Neoen

communication@neoen.com